



Le + syndical

CGC-DGFiP
86/92 Allée de Bercy
Bâtiment Turgot
Télédoc 909
75572 PARIS CEDEX 12

Tél. : 01.53.18.01.39 – 01.53.18.00.69 ou 01.73

Site : www.cgc-dgfiip.info

Adresse mail : cgc.bn@dgfiip.finances.gouv.fr

Déclaration liminaire GT 5 avril 2017 : cadres A+ / Mouvements comptables

Monsieur le Président,

Les promotions s'étant tariées dans la filière administrative en dépit des engagements pris lors de la fusion des deux filières devant constituer la DGFIP, un report des vocations a été opéré sur la sphère comptable.

Malheureusement, les suppressions d'emplois sans cesse répétées ont provoqué des restructurations et regroupements de postes comptables d'une ampleur jamais rencontrées : **plus de 600 postes comptables fermés depuis 2009.**

Le devenir des comptables a été brutalement remis en question. Le seul amortisseur a été le dispositif de la garantie indemnitaire. Il s'avère aujourd'hui que la durée de garantie de trois ans est insuffisante pour retrouver un poste en équivalence.

Dans ce contexte très difficile, bien identifié, les règles de mutation sont devenues instables. Plutôt que de trouver des solutions en acceptant une pause sur les restructurations, vous souhaitez rebattre les cartes au profit des directeurs locaux.

Vos propositions ainsi résumées sont de :

=> ramener la gestion des postes comptables à un seul mouvement annuel au lieu de deux. Vous invoquez des difficultés de lourdeurs logistiques RH et la nécessité de donner de la profondeur au mouvement tout en donnant une meilleure visibilité aux cadres ;

=> sur la base de ce calendrier dit « *renové* » il s'agirait de mettre en place un mouvement départemental uniquement à équivalence, en « amont » du mouvement national, à la seule « **initiative des directeurs avec l'accord des cadres concernés** ».

Ainsi, vos propositions s'articulent indissociablement entre mouvement national annuel et mouvement local à compter de 2018.

Nous ne pouvons pas être d'accord avec le schéma proposé qui ne va pas dans le sens de l'intérêt des personnels :

- ⇒ quant à la diminution des possibilités de pouvoir changer de poste au plan national ;
- ⇒ quant à la préservation de l'équité et d'un traitement égalitaire ;

Vous ne pouvez pas utilement soutenir qu'un mouvement annuel serait mieux adapté que deux mouvements semestriels. Les cadres sont quasi unanimes pour réclamer le maintien de deux mouvements nationaux, considérant qu'ils sont bien mieux adaptés pour faire face aux vacances survenant au fil de l'eau plutôt qu'un seul mouvement, moins réactif dans le temps.

La latitude laissée aux directeurs locaux, constitue avant tout un « *levier managérial* » générant un risque potentiel d'arbitraire et de rupture d'égalité dans l'application des règles de gestion.

Aussi, nous vous demandons de ne pas faire fi des compétences des Commissions Administratives Paritaires dans l'attribution des postes comptables. Celles-ci doivent demeurer les garantes des personnels. Rappelons que les postes comptables sont souvent obtenus après des efforts de mobilité géographique et un fort investissement professionnel.

Plus largement, nous réclamons un rétablissement des promotions sur des postes comptables pour les cadres de la filière administrative. Nous avons une double solution à vous proposer : une fusion des grilles IDIV CN / IDIV HC et des grilles IP / AFIPA, au delà de PPCR, qui serait la première étape pour clarifier et fluidifier les règles d'accès entre les différentes catégories.

Avec moins de grades, tout le monde se porterait mieux.